



Frais exceptionnels pension alimentaire

Par **KHARLYNA**, le **10/09/2023** à **02:50**

Bonjour,

J'ai déposé une requête auprès du JAF contre mon ex conjoint qui ne prenait pas notre fille depuis un an et demi DVH et qui ne m'avait pas payé la pension dont il avai lui-même fixé le moment, durant 6 mois d'affilée. Mon avocat a demandé une augmentation du montant de la pension et également que Monsieur paye dans l'intégralité, les frais scolaires, extrascolaires de transport et de santé. Le juge a accordé une augmentation de la pension et a rejeté la demande concernant les frais exceptionnels.

Mon ex conjoint refuse donc de payer la moitié des frais extra-scolaires pour notre fille, en invoquant le fait que la pension alimentaire contribue à payer également les frais extra-scolaires.. J'ai lu que les frais exceptionnels n'entrez pas dans le montant de la pension alimentaire. Je rappelle que le juge a refusé ma demande pour que Monsieur paye l'intégralité et non pas la moitié de ses frais.

Mon ex-conjoint est il dans son bon droit ?

Je n'ai pas encore fait signifier le jugement. Dans ce cas, si Monsieur est dans son bon droit, me conseillez-vous de faire appel pour demander à ce qu'il paie la moitié ?

Par **Marck.ESP**, le **10/09/2023** à **07:18**

Bienvenue,

[quote]

Je rappelle que le juge a refusé ma demande pour que Monsieur paye l'intégralité

[/quote]

Il est plutôt courant et logique que e ces frais soient partagés, donc la réponse du juge ne pose pas de problème particulier.

Par **Cousinnestor**, le **10/09/2023** à **08:16**

Hello !

Même avis, le juge n'a pas dit non plus que ces frais seraient à votre charge exclusive. Par

contre **Kharlyna** il faut rapidement signifier le jugement à votre "ex".

A+

Par **KHARLYNA**, le **10/09/2023** à **12:28**

Je vous remercie pour vos réponses. Mon ex conjoint m'a dit que c'est son avocate qui lui a dit que tout était compris hormis les frais de santé. Du coup, je ne sais pas comment faire pour récupérer la moitié des frais extra-scolaires engagés.

Je vais faire le nécessaire semaine prochaine auprès du commissaire de justice pour qu'il procède à la signification.

Par **Marck.ESP**, le **10/09/2023** à **13:04**

C'est une bonne voie